

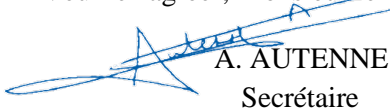
l'intégrer dans le parc. Suppression des stationnements non réglementaires du passage piéton jusqu'à l'entrée des potagers (Avenue de la Héronnière).

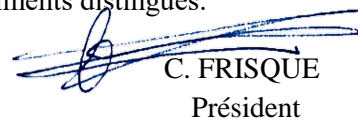
- Réaménagement complet des potagers familiaux (accessibilité, cheminements, parcelles, stockage, accès à l'eau, etc.) et de l'espace de rencontre sera recomposé.

Avis

La CRMS juge que l'intervention n'impacte pas les vues vers et depuis le bien classé à l'exception du remplacement de la clôture existante et du revêtement du chemin par un mélange de terre et pierre de lave, ce qui améliorera la situation actuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : ahancisse@urban.brussels; ndenayer@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; espacepublic@urban.brussels; avis.advies@urban.brussels